



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.6

Numéro de référence : 2010-5855
Demande : Nouvelle combinaison de matières actives de qualité technique (MAQT)
Produit : Axial Xtreme
Numéro d'homologation : 30391
Matière active (m.a.) : Fluroxypyr [FLR]
Pinoxaden [PRN]
Numéro de document de l'ARLA Français: 2138942

Contexte

Le pinoxaden est actuellement homologué pour une utilisation sur le blé de printemps et l'orge de printemps au Canada dans les préparations commerciales Axial 100EC (numéro d'homologation 28642), Broadband (numéro d'homologation 29138), Crestivo (numéro d'homologation 28150) et Traxos (numéro d'homologation 29855).

Le fluroxypyr est actuellement homologué pour l'utilisation sur le blé de printemps et l'orge de printemps au Canada dans la préparation commerciale Starane (numéro d'homologation 24815).

But de la demande

La présente demande a pour objet d'homologuer une nouvelle préparation commerciale, Axial Xtreme, qui contient une nouvelle combinaison des matières actives fluroxypyr et pinoxaden pour le contrôle en post-levée des graminées annuelles et pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé de printemps et l'orge de printemps dans les provinces des Prairies et dans la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique.

Évaluation des propriétés chimiques

Le produit Axial Xtreme est formulé sous forme de concentré émulsifiable qui contient du pinoxaden à une concentration nominale de 50 g/l et du fluroxypyr-meptyle à une concentration nominale de 87,5 g/l. Cette application commerciale a une masse volumique de 1,01 g/ml et un pH de 6,1. À l'exception des résultats de l'étude sur la stabilité du produit entreposé et des études de corrosion, les exigences concernant les propriétés chimiques du produit Axial Xtreme ont été remplies.

Évaluation sanitaire

Le produit Axial Xtreme présente une toxicité aiguë faible par voie orale, cutanée et par inhalation chez le rat. Il est modérément irritant pour les yeux et la peau chez le lapin, et il est considéré comme un sensibilisant cutané potentiel chez le cobaye.

L'utilisation du produit sur le blé de printemps et sur l'orge de printemps ne devrait pas entraîner d'augmentation de l'exposition professionnelle ou fortuite (après traitement) potentielle par rapport aux utilisations actuellement homologuées du pinoxaden ou du fluroxypyr puisque la dose, la fréquence et la méthode d'application ainsi que le nombre d'applications correspondent à ceux des utilisations actuellement homologuées.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été soumise pour étayer la demande d'homologation du produit Axial Xtreme. Puisqu'aucun changement n'est proposé aux doses d'application ou au profil d'utilisation en ce qui concerne l'utilisation actuellement homologuée du pinoxaden et du fluroxypyr, l'utilisation du produit Axial Xtreme ne devrait pas accroître la quantité de résidus de pinoxaden et de fluroxypyr dans et sur le blé de printemps et l'orge de printemps. Par conséquent, l'exposition alimentaire ne devrait pas augmenter et ne posera de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Le profil d'utilisation (doses et zones d'application, nombre d'applications) et la méthode d'application de la nouvelle formulation Axial Xtreme sont identiques à ceux de produits actuellement homologués. Par conséquent, les risques pour l'environnement ne devraient pas augmenter. Les préoccupations sur le plan environnemental sont atténuées par des mentions adéquates sur l'étiquette du produit.

Évaluation de la valeur

Les données de 18 essais sur le terrain réalisés en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba en 2010 ont été présentées pour soutenir l'homologation du produit Axial Xtreme. L'efficacité et l'innocuité pour les cultures du produit Axial Xtreme appliqué seul et en association avec les herbicides Infinity (numéro d'homologation 28738), Frontline XL (numéro d'homologation 28804) et Mextrol 450 (numéro d'homologation 26999) ont été comparées directement aux traitements homologués par Axial 100 EC (numéro d'homologation 28642; 100 g/l de pinoxaden) + adjuvant Adigor (numéro d'homologation 28151) pour le contrôle des graminées et par l'herbicide Starane (numéro d'homologation 24815; 180 g/l de fluroxypyr) pour le contrôle des mauvaises herbes à feuilles larges.

L'efficacité du produit Axial Xtreme pour le contrôle de l'avoine sauvage, du kochia, de la renouée liseron et de la sétaire verte a été évaluée visuellement trois fois au cours de la période de végétation. Le niveau de contrôle de l'avoine sauvage, du kochia et de la renouée liseron après l'application du produit Axial Xtreme utilisé seul ou mélangé en cuve avec les herbicides Infinity, Frontline XL ou Mextrol 450 était acceptable et comparable à celui du produit Axial 100 EC + adjuvant ou de l'herbicide Starane. On a observé une réduction du contrôle de la

sétaire verte lorsque le produit Axial Xtreme était mélangé en cuve avec les herbicides Infinity ou Frontline XL; cela correspond aux observations antérieures suivant l'application de mélanges en cuve d'un herbicide à base de pinoxaden avec certains herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges.

La tolérance du produit Axial Xtreme appliqué seul ou en association avec les herbicides Infinity, Frontline XL ou Mextrol 450 de sept variétés de blé de printemps dans douze essais et de quatre variétés d'orge de printemps dans six essais a été visuellement évaluée trois fois pendant la période de végétation. Les dommages causés aux cultures par l'application de ces traitements herbicides étaient soit légers, soit indétectables, et comparables à ceux qui sont causés par les traitements distincts par le produit Axial 100 EC + adjuvant Adigor et par l'herbicide Starane.

D'après les données probantes disponibles, le produit Axial Xtreme a été jugé équivalent sur le plan agronomique aux traitements par le produit Axial 100 EC + adjuvant Adigor pour le contrôle des graminées ou par l'herbicide Starane pour le contrôle des mauvaises herbes à feuilles larges. Par conséquent, l'homologation du produit Axial Xtreme pour le contrôle des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé de printemps et l'orge de printemps dans les provinces des Prairies et dans la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique est étayée. Les substances mélangées en cuve figurant sur l'étiquette sont étayées soit par les données soumises (Infinity, Frontline XL, Mextrol 450 et Bucril M [numéro d'homologation 26181]), soit par des homologations antérieures (Refine SG [numéro d'homologation 28285], Refine SG + MCPA [numéro d'homologation 27784], Curtail M [numéro d'homologation 22764], MCPA et Tilt 250 [numéro d'homologation 19346]).

Conclusion

Selon les données probantes disponibles, l'homologation du produit Axial Xtreme pour le contrôle des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé de printemps et l'orge de printemps dans les provinces des Prairies et dans la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique est étayée.

References

PMRA

Document

Number	Reference
1988302	2010, A17712C Herbicide Identification, DACO: 3.1.1,3.1.3,3.1.4 CBI
1988303	2010, A17712C Herbicide formulating plant's name and address, DACO: 3.1.2 CBI
1988304	2010, A17712C Herbicide Starting Materials, DACO: 3.2.1 CBI
1988305	2010, A17712C Herbicide Identification - Description of Formulation Process, DACO: 3.2.2 CBI

- 1988306 2010, A17712C Herbicide Certification of Limits, DACO: 3.3.1 CBI
- 1988307 2010, Analytical Method [CBI REMOVED] - Determination of ASF80, NOA407855 and CGA185072 in A17712C, DACO: 3.4.1 CBI
- 1988308 2010, A17712C Herbicide Chemical and Physical Properties, DACO: 3.5,3.5.1,3.5.10,3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.14,3.5.15,3.5.2,3.5.3,3.5.4,3.5.5,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9 CBI
- 2021896 2011, SPSF CBI Information, DACO: 3.3.2 CBI
- 2021895 2011, Correspondence - Clarification response, DACO: 0.8
- 1988311 2010, Pinoxaden/Fluroxypyr EC (050/087.5) and CGA185072 (012.5) - Summary - Toxicology Profile, DACO: 4.6
- 1988314 2010, Pinoxaden/Fluroxypyr EC and S:CGA185072 (A17712C) - Acute Oral Toxicity Up-and-Down Procedure in Rats - Final Report, DACO: 4.6.1
- 1988315 2010, Pinoxaden/Fluroxypyr EC and S:CGA185072 (A17712C) - Acute Dermal Toxicity in Rats - Final Report, DACO: 4.6.2
- 1988316 2010, Pinoxaden/Fluroxypyr EC and S:CGA185072 (A17712C) - Acute Inhalation Toxicity in Rats- Final Report, DACO: 4.6.3
- 1988317 2010, Pinoxaden/Fluroxypyr EC and S:CGA185072 (A17712C) - Primary Eye Irritation in Rabbits - Final Report, DACO: 4.6.4
- 1988318 2010, Pinoxaden/Fluroxypyr EC and S:CGA185072 (A17712C) - Primary Skin Irritation in Rabbits - Final Report, DACO: 4.6.5
- 1988319 2010, Pinoxaden/Fluroxypyr EC and S:CGA185072 (A17712C) - Dermal Sensitization Test - Buehler Method -Final Report, DACO: 4.6.6
- 1988398 Trial reports – Evaluate Pinoxaden/Fluroxypyr (A17712C) Herbicide. December 1, 2010. DACO 10.2.3.3 and 10.3.2. pp 66

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.